

<http://www.snetap-fsu.fr/CR-CAP-PLPA-du-28-juin-2017.html>



CAP PLPA du 28 juin 2017

- Métiers - Enseignant.e - Carrière, rémunération, conditions de travail - CAP des PLPA -

Date de mise en ligne : vendredi 30 juin 2017

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le point principal à l'ordre du jour était la consultation de la [CAP](#) à propos des propositions de titularisation, de prolongation ou de refus définitif de titularisation des stagiaires conformément aux textes réglementaires. Ce passage est le résultat d'un combat mené par le SNETAP-FSU depuis 2015 : [Enseignants stagiaires : le passage devant la CAP, une garantie supplémentaire mise en pratique cette année](#)

Nous sommes intervenus sur les conditions d'évaluation de nos collègues stagiaires bivalents voir trivalents (Maths-Physique et Chimie). Nous avons dénoncé l'importance donner aux trois inspections alors que tout le monde reconnaît qu'une même personne ne peut pas avoir le même niveau de connaissances pour les 3 disciplines. Nous sommes également intervenus sur les conditions mises en place concernant les stagiaires concours internes et réservés en renouvellement de stage. Nous avons demandé une décharge de services de quelques heures afin que cette année complémentaire permette la réussite du collègue concerné.

Cette CAP a été l'occasion d'aborder avec l'administration plusieurs sujets (mobilités en expertise, actualités PPCR...)

- L'intégration de l'ensemble des listes complémentaires de l'ensemble des concours enseignants : l'étude est en cours, une réponse définitive sera donnée la semaine prochaine.
- Les mobilités restantes du mouvement 2016-2017 ainsi que les affectations des stagiaires internes et réservés seront publiées à partir de la semaine prochaine.
- Concernant nos questions sur le PPCR, l'administration a renvoyé au groupe de travail du 5 juillet prochain.
- Agrégés stagiaires : Sur notre demande insistante, l'administration a convenu de prendre attache avec le Ministère de l'éducation nationale au sujet des agrégés stagiaires occupant un poste à l'agriculture.

La prochaine CAP, les 14 et 15 novembre 2017, portera sur l'avancement et les révisions de notes et d'appréciations.

Nous vous rappelons qu'en cas de désaccord avec votre direction, vous pouvez demander la révision de votre note et, ou, de votre appréciation. [Voir la procédure](#)

Vos élu.es paritaires SNETAP-FSU